



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait du second nom commercial pour la matière fertilisante **RHIZOCELL***

de la société LALLEMAND S.A.S

enregistrée sous le n° 2024-0677

La modification de l'autorisation **est autorisée**.

Le second nom commercial LALRISE VITA **est retiré** en France pour le produit désigné ci-après.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales	
Noms du produit	RHIZOCELL RISE P DUAL TECH
Second nom commercial retiré	LALRISE VITA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	LALLEMAND S.A.S Le Commis 4, route de Beaupuy 31180 CASTELMAUROU France
Classe - Type	Matière fertilisante -Préparation microbienne à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche IT45
Etat physique	Solide (poudre)
Numéro d'intrant	865-2014.01
Numéro d'AMM	1110014

Le produit LALRISE VITA peut être distribué et utilisé jusqu'à écoulement des stocks et au plus tard à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 08/03/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...